

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 FÉVRIER 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**CRD – Demandes de  
subventions auprès de  
l'État (DRAC) et du  
Conseil Général des  
Yvelines pour l'aide au  
fonctionnement –  
Demandes de  
subventions auprès du  
Conseil Général des  
Yvelines pour  
l'acquisition  
d'instruments et l'aide  
aux projets**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 10 février 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 14 février 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 février 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
par intérim

  
François LANSIART

L'an deux mille douze, le 9 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 décembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur FAVREAU  
Madame GOMMIER à Madame NICOT  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur AUDURIER  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY  
Monsieur PERRAULT à Monsieur STUCKERT  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Secrétaire de séance :

Madame MAUVAGE

**OBJET** : CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (DRAC) ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS ET L'AIDE AUX PROJETS

**RAPPORTEUR** : Madame DE CASTRO COSTA

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) sont subventionnés, d'une part, par l'État, à travers les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, d'autre part, par le Conseil Général des Yvelines selon des critères fixés par un schéma d'orientation pédagogique. Ce schéma porte sur le programme pédagogique, la qualité du travail des enseignants, les résultats obtenus et le rayonnement du Conservatoire dans le Département.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental *Claude Debussy* est en conformité avec ces critères et déploie une intense activité d'enseignement (829 inscriptions se répartissant en 565 en musique, 236 en danse et 28 en art dramatique) et de diffusion.

En 2010/11, le Conservatoire a réalisé, notamment, le Concert de Noël de la Ville ainsi qu'un spectacle d'art dramatique « Le bœuf sur le toit », tous deux donnés au Théâtre Alexandre Dumas. Il a également participé aux célébrations du centenaire de la naissance de Jehan ALAIN (concerts de musique de chambre et de piano au Musée Maurice Denis). Par ailleurs, 3 concerts de la maîtrise et de l'ensemble vocal féminin ont été donnés avec l'Orchestre National d'Île-de-France au Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines et Salle Pleyel pour « L'enfant et les sortilèges ».

À titre indicatif, le montant de la subvention de la DRAC Île-de-France pour l'aide au fonctionnement s'élevait à 129 339 € en 2011. Le montant de la subvention de fonctionnement du Conseil Général des Yvelines s'élevait à 71 912 €. Dans le cadre du programme d'aide proposé par le Conseil Général des Yvelines, le CRD sollicite également :

- l'aide à l'acquisition d'instruments qui couvre 30 % de la dépense H.T. (instruments neufs). En 2011, le CRD a acquis une grande épinette, ainsi que deux cornets pour lesquels une subvention de 2 492 € a été reçue. Ces instruments sont destinés en particulier à la location aux élèves pour une période d'initiation. Les recettes annuelles de ces locations s'élèvent à environ 500 €. En 2012, le CRD a prévu d'acquérir des percussions (1 paire de bongos, 1 xylophone, une caisse claire en bois) et un amplificateur de basse pour l'atelier de jazz,
- l'aide aux projets qui couvre 30 % du budget engagé, plafonnée à 12 000 €. En matière de projet, le CRD prévoit des master-classes de jazz et d'art dramatique (masque ou mime).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2012.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter :
  - des subventions auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2012 pour le fonctionnement du CRD,
  - une subvention d'investissement auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'année 2012 pour l'acquisition d'instruments,
  - une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre de l'aide aux projets 2011-2012,
  
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines